

RD Congo : Apple, Microsoft, Vodafone, etc., épinglés pour le travail des enfants dans les mines de cobalt

Agence Ecofin - Stéphanie C. Tohon / 20 janvier 2016 / <http://www.agenceecofin.com/cobalt/2001-35247-rd-congo-apple-microsoft-vodafone-etc-epingles-pour-le-travail-des-enfants-dans-les-mines-de-cobalt>



En RDC, des enfants servent de main d'œuvre dans les mines de cobalt au péril de leur vie. Mardi, Amnesty International et Afrewatch, ont présenté le rapport « *Voilà pourquoi on meurt* » qui dévoile cette réalité des mines et le rôle joué par les acteurs de la chaîne de production et d'exploitation de ce minerai dans la pérennité du phénomène.

Ces défenseurs des droits de l'homme précisent dans leur rapport que les enfants, parfois recrutés dès l'âge de 7 ans, effectuent leurs besognes, aux côtés d'adultes dans des conditions incompatibles avec toutes les normes de protection de la personne humaine. Après avoir passé 12 heures de temps à remuer les gravats, ils gagnent entre 1 et 2 dollars chaque jour. En 2014, leur effectif a été estimé par l'Unicef à 40 000 individus. Classés dans le corps des creuseurs, ils opèrent pour la majorité dans les mines de l'Ex-Katanga situées au sud-est du pays et réputées pour être l'épicentre de cette production de cobalt.

Le rapport explore également les externalités négatives assurant la pérennité ce phénomène : le travail des enfants dans les mines de cobalt est entretenu par le silence coupable de certaines multinationales. 16 d'entre elles sont indexées par le rapport : Ahong, Apple, BYD, Daimler, Dell, HP, Huawei, Inventec, Lenovo, LG, Microsoft, Samsung, Sony, Vodafone, Volkswagen et ZTE.

Pourquoi ? Parce qu'en l'absence d'une démarche de transparence pour déterminer les sources d'approvisionnement du cobalt, elles financent indirectement l'exploitation des enfants. En effet, lorsqu'au côté d'entreprises effectuant le gros de l'exploitation légale du cobalt en RDC, la production découlant du travail des creuseurs, est vendue à la société Congo Dongfang Mining (CDM), il s'établit, un cercle vicieux.

Cette propriété du géant de l'exploitation minière Zhejiang Huayou Cobalt LTD traite le cobalt et le revend pour la production de batteries de lithium-ion et autres produits qui entre dans la fabrication des portables, ordinateurs et voitures conçues par ces grandes marques.

Les autorités congolaises déclarent tout ignorer du parcours informel de ce minerai, une déclaration que le rapport juge « *difficile à vérifier* ».

Afrique du Sud : les dirigeants de Kumba Iron associent la NUM à la gestion des licenciements

Agence Ecofin - Stéphanie C. Tohon / 20 janvier 2016 / <http://www.agenceecofin.com/fer/2001-35262-afrique-du-sud-les-dirigeants-de-kumba-iron-associent-la-num-a-la-gestion-des-licenciements>

Mercredi, Kumba Iron a fait part à l'Union nationale des mineurs (NUM), de ses intentions d'émettre des avis de licenciement sur son effectif de la mine de Shishen. Le secrétaire général de la NUM a expliqué à *Reuters* que l'entreprise sera contrainte à cette mesure pour faire face à la chute des cours des matériaux constitutifs de l'acier, comme le fer, qui l'a placé dans une situation financière délicate.

Pour la filiale d'Anglo America spécialisée dans la fourniture de fer, cette option de licenciement s'est accompagnée de la réduction de ses projections de production pour 2016. Prévu pour être de 36 millions de tonnes, l'objectif revu à la baisse sera finalement de 26 millions de tonnes en raison des contingences. Bien qu'étant un fervent défenseur des mineurs, la NUM n'a d'autres choix que de comprendre cette politique employée par les entreprises de production des minerais, dont les cours ont chuté. Elle prévoit d'ailleurs que d'autres entreprises pourraient suivre l'exemple de la Kumba Iron car, depuis le ralentissement de l'activité économique chinoise et de la surproduction, les prix franchissent des paliers inattendus sans présenter des signes d'un éventuel redressement.

Avec un taux national de chômage à 25% et des élections locales en cours de préparation, les licenciements en Afrique du sud sont devenus un sujet épineux. La NUM qui a des accointances prononcées avec le Parti du Congrès national africain (ANC), est bien consciente qu'il lui faudra multiplier les efforts pour aider les entreprises en difficulté à trouver des alternatives aux licenciements.

Tunisie : quand la mobilisation sociale ne fait pas les affaires du phosphate

Agence Ecofin - Stéphanie C. Tohon / 21 janvier 2016 / <http://www.agenceecofin.com/phosphate/2101-35292-tunisie-quand-la-mobilisation-sociale-ne-fait-pas-les-affaires-du-phosphate>

Après Gafsa, Gabès, Sfax, c'est le gouvernorat de Sidi Bouzid qui pourrait assister à la paralysie des industries utilisant le phosphate du fait des mobilisations sociales. Mercredi, des manifestants réclamant travail et développement pour leurs délégations (Mazzouna, Meknassi, Menzel, Bouzayane) ont bloqué le trafic ferroviaire entre Sfax et Tozeur au niveau de la région de Founi.

Ce type de manifestations tend à devenir la règle dans ces régions où les habitants se plaignent de souffrir des nuisances liées au phosphate sans en jouir des avantages. Cet agacement se traduit par des sit-in, des insurrections qui perturbent l'activité industrielle construite autour du phosphate. Entre revendications pour l'emploi, pour le développement et pour la protection de la nature, les plaintes fusent dans tous les sens.

...

Au début de cette année, 3000 personnes ont protesté dans la grande ville de Sfax exigeant l'application de la décision de fermer la Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais « *qui pollue l'environnement depuis trop longtemps* » selon les habitants.

...

La contagion pourrait aisément gagner Sidi Bouzid selon les experts. Ce matin, les protestations ont enflé malgré les efforts des autorités pour pacifier le dialogue social mais rien n'y fait. Les prochains jours seront déterminants pour l'avenir des entreprises dépendantes du phosphate dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.

Zimbabwe : Qu'advient-il du salaire minimum des mineurs cette année ?

Agence Ecofin - Stéphanie C. Tohon / 22 janvier 2016 / <http://www.agenceecofin.com/gestion-publique/2201-35318-zimbabwe-qu-advient-il-du-salaire-minimum-des-mineurs-cette-annee>

Les négociations entre la Chambre des mines du Zimbabwe et l'Union des mineurs (AMWUZ) sur la question du nouveau salaire minimum, se sont soldées par un échec. Selon une source interne, les deux parties ne sont pas parvenues à une entente sur la somme minimum de 484 dollars US, fixée par l'union. En effet, celle-ci aurait exigé que le nouveau salaire ne se soit pas fixé en dessous du seuil de pauvreté. Ce qui représente une augmentation de 95% sur l'actuel salaire, qui est de 248 dollars.

La Chambre des mines a motivé son refus en arguant qu'une telle somme allait à l'encontre des efforts de réformes structurelles, opérationnelles et managériales opérées dans le secteur des mines. Destinées à faire face à la baisse des prix des matières premières et l'augmentation des tarifs énergétiques, la plupart de ces réformes font obligation aux entreprises de se serrer la ceinture, ce qui implique entre autre la diminution des salaires des mineurs.

Malgré ces arguments, la Chambre des mines n'a pas convaincu l'union. Celle-ci ne compte pas démordre car ce nouveau salaire ne serait même pas suffisant pour aider ses travailleurs à se prémunir des revers de l'économie et de leur secteur d'activité.

Les futurs débats promettent d'être houleux les jours à venir car chacune des parties attend de l'autre un changement de position sur des sujets que chacune juge intraitable.

Kenya : Base Resources dans la tourmente

Agence Ecofin - Stéphanie C. Tohon / 18 janvier 2016 / <http://www.agenceecofin.com/ilmenite/1801-35185-kenya-base-resources-dans-la-tourmente>

Base Resources a annoncé l'annulation d'une vente de 100 000 tonnes d'ilménite à un acheteur dont elle n'a pas souhaité mentionner le nom. La société australienne qui exploite le titane de la mine de Kwale au Kenya, devrait effectuer cette transaction au mois de juin prochain mais l'acheteur s'est désisté en raison du retard enregistré dans l'ouverture de son usine.

L'annulation de cette vente représente une perte de 11,6 millions de dollars pour la compagnie, la tonne d'ilménite étant cédée à 116 dollars. L'acheteur n'ayant pas donné une date ultérieure pour la transaction, Base Ressources craint la perte d'un marché dont les clauses prévoyaient trois autres transactions sur le reste de l'année.

Le communiqué mentionne également les difficultés traversées par la société en 2015. Les coûts d'exploitation sont passés à 64,7 millions de dollars contre 15,5 l'année précédente. Par ailleurs, l'Etat a augmenté le montant de ses redevances de 1,9 million de dollars, ce qui a contribué à plomber le chiffre d'affaires. Base Ressources a estimé ses pertes, à la fin de cet exercice qui sera conclu le 30 juin, à 16 millions de dollars